BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 958

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

Ventes et cessions

482 344 975 RCS Pau.
MEL E-SERV.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 37000.00 EUR.
Adresse : 83 Bis, Avenue de la Trinité, 64270 Salies-de-Béarn.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET DE FUSION EUROPE JOINTS SERVICES SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100 000 EUROS SIEGE SOCIAL : TOULOUGES (66350) 1 RUE PAUL SEJOURNE 398 598 383 RCS PERPIGNAN _____ MEL E-SERV SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE CAPITAL DE 37 000 EUROS SIEGE SOCIAL : SALIES DE BEARN (64270) 83 BIS AVENUE DE LA TRINITE 482 344 975 RCS PAU Aux termes d'un projet de traité de fusion signé électroniquement en date à 14 mai 2025, déposé au nom de la société EUROPE JOINTS SERVICES au greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan le 19 mai 2025 et au nom de la société MEL E-serv au greffe du Tribunal de Commerce de Pau le 15 mai 2025, il résulte que la société EUROPE JOINTS SERVICES se propose d'absorber, à titre de fusion, la société MEL E-serv, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 177 722 € contre la prise en charge de son passif évalué à 157 948 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024de la société MEL E-serv, soit un actif net apporté de 19 774 €. La société EUROPE JOINTS SERVICES étant propriétaire de la totalité du capital de la société MEL E-serv depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la société EUROPE JOINTS SERVICES contre des titres de la société MEL E-serv en sorte que la société EUROPE JOINTS SERVICES ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis.